



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE lors de l'assemblée régulière tenue le 6 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11220-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
10350-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 26 septembre 2016.

Céline Gilbert
Greffière adjointe